



Je suis aux côtés des chaque jour de l'année : le



Stéphane MINGUET - Président du Service Remplacement Gers

Le Service de Remplacement permet aux exploitants de pallier à leurs absences et assure ainsi la continuité de l'activité agricole, d'où notre rôle social et économique.

Nous savons également que nous devons nous adapter aux nouveaux enjeux de l'agriculture. Celle-ci évolue, très vite, et si nous voulons proposer un service performant aux agriculteurs, nous devons être en adéquation avec les demandes.

De plus en plus d'exploitations produisent, transforment et vendent à la ferme. Aussi, le remplaçant qui arrive sur l'exploitation doit être en mesure de répondre aux exigences de cette diversification des métiers. Il

Le mot du président

Il faudra aussi répondre aux évolutions imposées autour de l'agro-écologie. D'où notre travail, en amont, sur les questions de formation. Nous devons être capables, avec un agriculteur qui travaillera en agro-écologie, de lui proposer un remplaçant. Bref, il nous faut toujours trouver l'équilibre entre l'offre et la demande.

Plus généralement, nous constatons que nombre d'agriculteurs, aujourd'hui, assurent plus facilement leur matériel que leur personne. Ainsi, quand le tracteur tombe en panne, il va être remplacé rapidement. En revanche, si l'agriculteur « tombe en panne », souvent, il y a rarement quelque chose de prévu.

Apprentissage

Une première immersion dans le monde professionnel qui éveille l'esprit d'initiative et ouvre aux valeurs de mutualisme et de solidarité qui animent le remplacement.

Objectif
L'apprentissage permet au jeune d'acquiescer une formation générale, théorique et pratique, par l'alternance. De plus, à l'issue du contrat, il a la possibilité de travailler en Service de Remplacement, en Groupement d'Employeurs, en exploitations agricoles ou bien de choisir l'installation.

Comment s'organise l'alternance ?
Sur l'ensemble du contrat, l'apprenti passe un tiers de son temps au centre de formation, un tiers sur l'exploitation référence et un tiers en mission de remplacement.

Mode d'emploi
- L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans lors de l'embauche.
- Niveau de qualification détenue lors de l'entrée dans l'apprentissage : diplôme de niveau V minimum.
- Niveau de qualification préparé par l'apprentissage : BPREA ou diplôme niveau équivalent (IV) ou supérieur.



- Le Service Remplacement est maître d'apprentissage.

Les plus
- Développement des capacités d'adaptation, d'autonomie et relationnelles.
- Formation sur plusieurs exploitations.

Le Service Remplacement compte, depuis le premier septembre, deux apprentis qui préparent le BPREA au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion agricole de Mirande. Cette formation prépare à l'installation en agriculture et aux emplois de responsable d'atelier d'élevage ou de culture.

Emploi d'avenir

Le Service de Remplacement vient de signer son premier emploi d'avenir CDI dans le secteur de l'agriculture avec Florian.

Florian suivra une formation en alternance pour préparer le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) pendant 3 ans tout en poursuivant son activité professionnelle d'agent de remplacement.

L'engagement est réciproque pour chacun d'entre eux, et le jeune chancelier avait déjà fait ses preuves auparavant, en qualité de saisonnier.
« C'est une façon de montrer que

l'agriculture est porteuse d'emploi et de promouvoir les métiers de la filière agricole » souligne le Président du Service de Remplacement Gers.

Florian a depuis longtemps trouvé sa voie, et aujourd'hui un emploi, tandis que le groupement s'enrichit d'un salarié déterminé.

Outre l'opportunité d'emploi pour des jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans diplôme, ou l'intérêt financier pour les entreprises, cette aide nous permet de préparer notre avenir sereinement.

Devenir agent de remplacement

« Plus que jamais l'agriculture s'affiche comme un secteur d'activité créateur d'emploi salarié dans notre département. Plus nous avons d'adhérents, plus nous avons besoin de recruter des salariés agricoles » argumente Stéphane MINGUET.

Un métier alliant compétences techniques et qualités humaines !

Votre fonction : pallier une absence de l'exploitant pour différents motifs.

L'agent de remplacement intervient sur des types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture, viticulture...), pour des durées variables (de quelques heures à plusieurs semaines) et des activités différentes. Ces aspects font la spécificité et la force de ce métier.

Vous avez des compétences avérées dans les productions agricoles, le Service de Remplacement vous propose des missions à durée variable. Adressez un CV au Service de Remplacement - Maison de l'Agriculture - BP 70161 - 32003 AUCH CEDEX ou sra32@wanadoo.fr.

Remise de chèque par le Crédit Agricole



Vendredi 7 novembre, Michel Baylac, président de la caisse locale du Crédit Agricole a remis un chèque d'un montant de 2650 € au Service de Remplacement. Avec cette aide, le service va pouvoir se doter d'un logiciel de gestion adapté à ses besoins. Il va nous permettre de gérer aux mieux les diverses demandes de remplacement programmées ou imprévues.

agricultrices et des agriculteurs Service de Remplacement

Témoignages

Maladie, accident : ca n'arrive pas qu'aux autres !

Thomas Peffau est installé depuis 2012 en GAEC en polyculture élevage bovin viande avec son père sur la commune de Saint-Pierre d'Aubezie. « J'ai connu le Service de Remplacement par le bouche à oreilles. Mon père l'avait utilisé une seule fois, il y a 10 ans pour partir en vacances. »

Dans quelles circonstances avez-vous fait appel au Service de Remplacement ?

« Cette année, j'ai dû subir une intervention. J'ai programmé cette opération sur début novembre pour être opérationnel lors des vêlages sur décembre. »

« Praticant le rugby, j'ai pris un contrat d'assurance main d'oeuvre de remplacement avec Groupama me permettant d'avoir un agent de remplacement à moindre coût. Si je n'avais pas eu ce contrat, je n'aurais pas pu me payer le SR cette année. »

« Même si nous sommes deux sur l'exploitation, mon père n'aurait pas pu compenser mon absence pendant plus d'une semaine. Il aurait été dépassé par le travail. »

Comment s'est organisé votre remplacement ?



« Savez-vous que 5 % des remplacements effectués concernent le congé paternité ? Ce dispositif permet aux agriculteurs de passer plus de temps auprès de leur(s) enfant(s). La famille s'agrandit, c'est une raison de plus pour faire appel au Service de Remplacement ! En application depuis janvier 2002, un congé paternité d'une durée de onze jours (18 jours pour une naissance ou une adoption multiple) est accordé au père suite à la naissance ou l'adoption d'un enfant (à prendre dans un délai de 4 mois après la naissance ou l'arrivée au foyer du nouveau-né). Cette loi donne aux agriculteurs les mêmes avantages qu'aux autres catégories socio-professionnelles, au grand bonheur des futurs papas ! »

Prévenir votre service de remplacement

Pour vos absences prévisibles (congés, maternité, paternité, responsabilités, formation), prévenez votre service de remplacement le plus tôt possible. Cela lui permettra d'anticiper votre remplacement et de vous mettre à disposition la personne la mieux qualifiée et adaptée à votre exploitation. Vous pouvez également proposer une personne de votre connaissance.

Contactez-nous au 05.62.61.77.90.

Maternité - paternité, congé de naissance ou d'adoption : Vivez sereinement votre maternité !

Comme toute salariée, une agricultrice a droit à un congé de maternité d'une durée de 16 semaines minimum. Durant cette période, l'agriculture bénéficie d'une prise en charge du coût de son remplacement par la MSA. L'agricultrice s'adresse alors au Service de Remplacement de son département qui organise la venue d'un agent sur l'exploitation.

Audrey Roumat est installée depuis 2013 avec son conjoint sur une exploitation à Roquebrune avec du gavage, transformation, vente directe et grande culture. Pour son remplacement maternité, Audrey a eu recours à Alexis, agent de remplacement depuis 6 mois.

Comment s'est organisé votre remplacement ?

N'ayant pas de gavage disponible et son mari ayant également les canards, les missions d'Alexis consistent à nourrir des canards prêt à gaver et le travail sur les cultures.

« Etant allitée, mon conjoint s'est occupé de passer les consignes à l'AR. Le premier jour, nous avons fait le tour de l'exploitation, discuter de notre façon de travailler. Pour nous, il est important de communiquer avec le salarié. Ce n'est pas une perte de temps. Même si l'on perd 10 minutes à expliquer à l'agent de rempla-

ment, c'est ensuite un gain de temps pour les prochaines fois. »
« Pour nous, il est également important que le salarié partage un regard avec nous pour établir une confiance réciproque. »

Comment concevez-vous le rôle de l'agent de remplacement qui vient sur votre exploitation ? Etes-vous en confiance lors de votre absence ?

« Au départ, nous étions un peu méfiant car nous ne le connaissions pas et nous ne savions pas que ce qu'il

était capable de faire. Nous sommes conscients qu'il ne peut pas tout savoir. Par exemple, il ne savait pas souder et comme lui souhaitait apprendre, mon mari lui a montré comment faire. »

« Maintenant, il y a aucun souci. Il sait voir le travail et il est autonome sur notre exploitation. »

« Le remplacement s'est bien passé. Ça m'a permis de passer du temps avec mon fils et de me reposer. »

« Alexis reviendra chez nous pour le remplacement paternité de mon conjoint. »



Témoignage d'Alexis Agent de remplacement

Alexis, 24 ans, est agent de remplacement sur le canton de Vic-Fezensac depuis 6 mois.

Après la 3^{ème}, Alexis a eu divers emplois. Il est rentré au Service de Remplacement Haute-Savoie où il effectuait la traite des vaches.

Comment s'organise votre journée ?

« Cela dépend des exploitations. Chez madame Roumat, le matin je m'occupe de l'alimentation des canards prêt à gaver et ensuite je prépare les sols. Je m'adapte à l'exploitation. »

Chaque exploitant a une façon différente de travailler et n'a pas les mêmes techniques de travail. »

« En 6 mois au Service de Remplacement, j'ai travaillé sur un élevage de porcs, un élevage bovin viande, conduit une épaveuse, ... »
« Chaque adhérent m'a expliqué le premier jour ce qu'il attendait de moi. »

Je n'hésite pas à poser des questions et à dire si je ne sais pas faire. »

Quelles expériences en retirez-vous ?

« C'est un travail très enrichissant de par la diversité des exploitations. Ce que je préfère c'est être autonome, que l'exploitant ne soit pas là. »

Nathalie et Sandrine Menegazzo se sont installées en 2008 sur une exploitation viticole, avec 30 ha de vigne en vente directe.

« En 2007, pour mon premier placemement maternité, j'avais connaissance de ce service mais je ne l'ai pas utilisé car je l'avais trouvé peu flexible. »

« Cette année, j'ai pris contact, sans aucune appréhension pour mon

deuxième enfant. J'ai eu des personnes aux bureaux très compétentes qui m'ont expliqué que je pouvais prendre une personne que je connaissais ou un agent de remplacement. Le Service de Remplacement s'occupait de tout. »

« Pour mon congé pathologique, ma salariée occasionnelle n'étant pas disponible, j'ai pris un agent de remplacement sur les travaux viticoles. Ensuite, c'est ma salariée qui a pris le relais avec son embauche au Service de Remplacement le temps de mon congé. »

« Pour moi, c'était plus facile mais également un gain de temps de prendre une connaissance. En effet, à cette époque, nous étions dans la préparation de commandes, l'étiquetage et la vente. »

« Quant ma salariée n'était pas disponible, le Service de Remplacement m'a proposé un de ces agents de remplacement. »



Comment concevez-vous le rôle de l'agent de remplacement qui vient sur votre exploitation ?

Pour moi, l'agent de remplacement doit être polyvalent, s'adapter vite et rapidement. Je suis très satisfaite du Service de Remplacement et de son fonctionnement.

✓ Crédit d'impôt

Des vacances bien méritées ? Les agriculteurs eux aussi y ont droit !

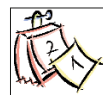
N'oubliez pas : pour financer votre remplacement pendant vos vacances, il y a le crédit d'impôt : 50 % du coût de votre remplacement pendant 14 jours.

En 2013, le motif congé représenté 49 % de notre activité soit 2 580 jours de remplacement.



Pour vos vacances, que vous soyez mer, montagne ou campagne, pensez à votre remplacement.

Réservez maintenant / servicederemplacement.fr



✓ Agenda

L'assemblée générale du Service de Remplacement Gers aura lieu le mardi 10 février 2015.